



Février 2020

Kit de l' Ambassadrice du Parc

www.pnr-rance-meraude.fr

contact@coeuuremeraude.org

02.96.82.31.78



À Dinan, le 07 février 2020



Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité devenir « Ambassadeur.rice du projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude », nous en sommes très heureux et vous remercions vivement de votre implication qui contribuera à la concrétisation du Parc et à la participation la plus large des habitants. En ce début d'année 2020, vous êtes déjà 400 à avoir rejoint le mouvement !!

Vous trouverez dans ce document téléchargeable des documents sur le Parc dont le *10 points clés* ainsi que la *Charte de l'Ambassadeur.rice*.

Régulièrement, pour pouvoir suivre l'actualité du projet, vous recevrez la *Lettre du Parc*. Nous vous inviterons également à participer à des Rencontres des Ambassadeurs.rices du Parc et à d'autres évènements locaux.

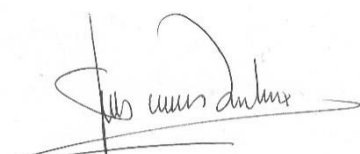
En attendant, l'association COEUR Émeraude se tient à votre disposition pour toute demande d'informations plus précises sur le Parc et l'avancée du projet.

Nous vous proposons dès maintenant de parrainer d'autres personnes également intéressées par cette démarche en les invitant à nous faire part de leur demande par courriel à contact@coeuremaude.org ou bien en nous renvoyant le tableau joint.

Saluant votre engagement, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.


Cordialement

Jean-Francis RICHEUX



Vice-président délégué

Didier LECHIEN



Président

PS : nous nous engageons à utiliser vos adresses électronique et postale uniquement pour correspondre directement avec vous (envoi d'informations et d'invitations) et à ne pas les communiquer à des tiers.



Les Ambassadeurs

du Parc naturel régional

Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude

Charte des ambassadeurs

L'AMBASSADEUR EST VOLONTAIRE POUR : COEUR EMERAUDE S'ENGAGE À :

- Promouvoir le projet de Parc
- Informer les acteurs locaux sur ce projet
- Parrainer d'autres citoyens, élus, associations, entreprises, structures locales... pour devenir à leur tour, ambassadeurs du Parc
- Informer l'ambassadeur sur le projet de Parc
- Mettre à disposition des supports d'information sur le Parc
- Le convier au moins une fois par an à un rassemblement des ambassadeurs

**CAP SUR LE
PARC NATUREL RÉGIONAL**



*Vallée de la Rance
Côte d'Emeraude*



JE SUIS AMBASSADRICE
DU PROJET DE
PARC NATUREL RÉGIONAL
VALLÉE DE LA RANCE-CÔTE D'ÉMERAUDE !

2020

Monsieur Jean-Francis RICHEUX,
Vice-Président délégué de COEUR Émeraude

Monsieur Didier LECHIEN,
Président de COEUR Émeraude



Projet
Parc
naturel
régional
Vallée de la Rance-
Côte d'Émeraude

10 POINTS CLÉS
pour comprendre le futur

PARC NATUREL RÉGIONAL

VALLÉE DE LA RANCE-CÔTE D'ÉMERAUDE





Comme très peu d'autres en France, le territoire Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude est reconnu comme exceptionnel et peut prétendre à la reconnaissance « Parc naturel régional ». Il réunit **74 communes**. Avec l'appui spécifique de la **Région Bretagne** et grâce à l'implication des habitants, des associations, des entreprises, des collectivités, et avec le soutien des Départements des **Côtes d'Armor** et **d'Ille-et-Vilaine**, la création du Parc sera effective d'ici 2022.

Le Parc représente **une opportunité inédite pour ce territoire à forte valeur** écologique, historique et économique, pour le rassembler, renforcer sa cohésion et son attractivité. L'ambition est aussi d'y tisser davantage de liens, entre ses habitants, et avec la nature et ses patrimoines.

Loin d'être une « couche supplémentaire », il facilitera la cohérence de politiques locales et de projets entre de nombreux échelons administratifs. Il nous donnera des moyens complémentaires pour améliorer la qualité de notre cadre de vie, de nos paysages et de nos **patrimoines du quotidien** et pour mieux protéger le foncier qui conditionne

l'agriculture, activité essentielle.

Dans le contexte du **changement climatique** global et de crise écologique, cet outil, qui a aussi vocation à innover et expérimenter, est une vraie chance pour préserver et valoriser **la biodiversité** et **accompagner les initiatives du territoire vers le développement durable**, pour promouvoir les productions et savoir-faire locaux. Et comme tous les Parcs, **il mettra en lumière les communes** et leurs richesses, notamment celles encore trop méconnues car éloignées du littoral et des principales villes.

Voici, en **10 points essentiels**, les clés pour comprendre ce qu'est et ce qui se passe dans un Parc naturel régional. Les communes seront les piliers du Parc, ses forces vives. Les intercommunalités seront aussi parties prenantes. La **mobilisation des habitants** est déterminante pour voir aboutir ce bel et ambitieux projet d'avenir pour notre territoire Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude et plus largement pour la Bretagne tout entière.

Sommaire

- 1. Un Parc naturel régional, c'est quoi ?.....P4
- 2. C'est où le Parc ?.....P4
- 3. Le Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, c'est qui ?.....P5
- 4. Quelles sont les dernières étapes de création du Parc ?.....P5
- 5. C'est quoi la différence avec un Parc national ?.....P6
- 6. Y a-t-il de nouvelles réglementations ?.....P6
- 7. Quel est le projet du Parc?P7
- 8. Que fait-on grâce à un Parc ?.....P7-15
- 9. Pourquoi est-ce utile de devenir Parc ?.....P16
- 10. Combien ça coûte ?.....P16

- Les "Ambassadeurs du Parc"P17
- Les "entrePreNeuRs"P18
- Les rencontres du Parc.....P18
- Le Parc répond à vos questions.....P19



Crédit photo :

(c)Olivier Durand - (c)Michel Fleury - (c)Youenn Kerdavid - (c)Noël Hautemanière - (c)Freepik - (c)DR



1. UN PARC NATUREL RÉGIONAL, C'EST QUOI ?

■ ■ ■ « Une autre vie s'invente ici »

Un Parc naturel régional, c'est un territoire habité, reconnu pour la forte valeur ajoutée de son patrimoine et de ses paysages, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable entre acteurs publics et privés. Ils établissent des objectifs et des actions à mener dans une Charte qui sera la feuille de route du Parc pendant 15 ans.

Choisi par les collectivités, c'est un outil - à leur disposition - de conseil et d'accompagnement dans leurs initiatives. Il permet la coordination d'actions, l'impulsion de nouveaux projets à l'échelle du territoire Parc et la mobilisation de nouveaux financements. Il recherche sans cesse à assurer la concertation entre les multiples acteurs du territoire.

Vidéo « Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ? »
www.parc-naturels-regionaux.fr/article/missions

2. C'EST OÙ LE PARC ?

■ ■ ■ En Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude

Le périmètre proposé pour le Parc porte toute l'identité historique, géographique, naturelle et culturelle du territoire Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude.

Composé de 74 communes de Cancale à Fréhel, il embrasse toute la côte d'Émeraude et réunit ; en rétro-littoral et dans les terres, Corseul, antique cité des Coriosolites ; Plancoët, la ville d'eau ; Dinan, bijou féodal qualifié de « Perle noire » de la Bretagne ; Saint-Malo, la cité corsaire ; Dinard, station balnéaire aux majestueuses villas Belle Époque ; les communes des Faluns - Evran, Le Quiou, Tréfumel, Plouasne... - à l'architecture singulière ; celles des bassins granitiers du Hinglé et de Languédias ;

mais aussi Pleurtuit, Plélan-le-Petit, Saint-Lunaire, Plerguer, Plumaudan, Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Père-Marc-en-Poulet...

Ces communes sont regroupées au sein de 4 intercommunalités : Dinan Agglomération, Saint-Malo Agglomération, la Communauté de communes Côte d'Émeraude, la Communauté de communes Bretagne Romantique (pour une seule commune : Mesnil-Roc'h).

Des partenariats étroits seront tissés avec les communes proches du Parc volontaires ("Communes associées"), ou encore des villes ("Villes-Portes").





3. LE PARC NATUREL RÉGIONAL VALLÉE DE LA RANCE-CÔTE D'ÉMERAUDE, C'EST QUI ?

■ ■ ■ *Ce sont les habitants et tous les autres acteurs du territoire*



La création du Parc repose sur l'adhésion la plus large des **habitants et de leur commune** au projet. Une fois le Parc classé, un Syndicat mixte aura pour mission de coordonner la mise en oeuvre de la charte, animer la concertation, accompagner les collectivités, associations, entreprises dans leurs projets en lien avec le Parc et conduire en direct des actions.

Il ne s'agit pas d'une «nouvelle administration» mais d'un «**outil**» **souple de proximité au service du territoire** Vallée de la Rance Côte d'Émeraude dont il rassemblera - au-delà des frontières administratives - les communes et leurs intercommunalités ainsi que les Départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne.

Autre point fort, il associera étroitement **la société civile**. Ainsi, les représentants des professionnels et les associations pourront se rassembler au sein de conseils consultatifs et contribuer à l'ensemble des travaux. Plus largement, **les habitants** seront invités à participer à «la vie du Parc», à donner leur avis et pourront même gérer un budget participatif.

L'appui des scientifiques aux travaux menés dans les Parcs est aussi une originalité. Un **Conseil scientifique et prospectif** - déjà en place auprès de COEUR Émeraude depuis 2013 - rassemblant des experts dans des domaines diversifiés, apportera des éclairages précieux.

4. QUELLES SONT LES DERNIÈRES ÉTAPES DE CRÉATION DU PARC ?

■ ■ ■ *Objectif PARC*





5. C'EST QUOI LA DIFFÉRENCE AVEC UN PARC NATIONAL ?

■ ■ ■ *C'est un territoire habité organisé autour d'un projet d'avenir*

UN PARC NATIONAL ...

... est initié et géré par l'État

... a pour objet la protection des milieux et la limitation de l'impact humain

... réglemente les activités dans son territoire

UN PARC NATUREL RÉGIONAL ...



... est initié par les acteurs locaux et porté par la Région auprès de l'État, ensuite piloté par les collectivités locales en associant les acteurs locaux



... préserve et valorise les richesses naturelles et culturelles et encourage le développement durable



... n'a pas de pouvoir réglementaire, encourage la concertation et peut faire part d'avis consultatifs sur les projets importants mais surtout impulse et encourage les initiatives favorables à la préservation de la nature et des patrimoines

6. Y A-T-IL DE NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS ?

■ ■ ■ *« Convaincre plutôt que contraindre »*



La Charte du Parc est un « contrat public » et repose sur les engagements des collectivités, c'est-à-dire que les actions menées se font sur la base du volontariat et par le biais de conventions de partenariat. Par leur adhésion volontaire, les collectivités s'engagent aussi à ce que leurs documents de planification (ex : Schéma de COhérence Territoriale) soient compatibles et respectent la Charte.

La Charte du Parc n'est pas opposable aux tiers, ce qui signifie qu'elle ne peut imposer ni obligations ni interdictions, que ce soit à des personnes physiques ou à des personnes morales. Une relation de compatibilité - et non de conformité - lie Charte de Parc et SCOT.

Le Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude ne sera pas non plus une nouvelle strate administrative ! Comme COEUR Emeraude aujourd'hui, le Syndicat de Parc, par sa taille restreinte, sera souple, réactif et proche du terrain. L'ingénierie du Syndicat mixte est au service des acteurs du territoire : un accompagnement-conseil personnalisé pour les collectivités et les acteurs locaux. Il sera à l'écoute permanente des habitants qui pourront contribuer aux projets.



7. QUEL EST LE PROJET DU PARC ?

■ ■ ■ *Plus de liens avec le territoire, la nature, la culture et entre ses habitants*

Remarquable à bien des égards, le territoire Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude est habité et façonné par l'activité humaine depuis des millénaires. La qualité des patrimoines de cet espace de terre et de mer est indéniable. Mais les pressions qu'il subit sont fortes.

Dans ce contexte, le Parc constitue une opportunité inédite à saisir pour rassembler ce territoire de vie historique et cohérent. Il permettra de retisser des liens solides entre les rives de la Rance, entre les départements des Côtes d'Armor et de l'Ille-et-Vilaine, entre le littoral et les terres intérieures, d'assurer la connectivité

écologique nécessaire au maintien et au renforcement de la biodiversité, de rapprocher davantage les habitants de la nature et des patrimoines culturels. « Lieu » d'échanges entre acteurs locaux, le Parc facilitera la cohérence des politiques locales et des projets entre de nombreux échelons administratifs. Il sera l'outil des communes au service du territoire et de ses habitants.

DECOUVRIR DANS LES PAGES SUIVANTES



8. QUE FAIT-ON GRACE A UN PARC ?

■ ■ ■ *Des actions quotidiennes pour un avenir préservé*

Depuis 1967, les Parcs expérimentent le "Développement Durable", oeuvrant pour un aménagement du territoire et une économie locale plus proches des hommes et de la nature. En 50 ans, les Parcs se sont continuellement adaptés aux nouveaux enjeux sociaux, culturels, environnementaux et territoriaux.

UN OUTIL PAS COMME LES AUTRES

Comme dans les 54 autres Parcs naturels régionaux de France, les projets conduits dans le Parc Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude permettront d'amplifier des actions, de les essaimer à l'échelle du territoire et en Région, d'expérimenter dans des domaines variés, d'innover...

DECOUVRIR DES EXEMPLES EN PAGES 10 à 15



LE PROJET DU PARC NATUREL RÉGIONAL « TISSER PLUS DE LIENS AVEC LE TERRITOIRE,

Les ambitions



Connaitre et préserver nos patrimoines naturels, assurer les connexions écologiques

Le territoire abrite une biodiversité terrestre, aquatique et marine exceptionnelle due notamment à sa géologie diversifiée, son interface terre-mer ou encore un marnage des plus forts au monde. Conserver ce patrimoine est un enjeu majeur pour de multiples raisons.

Les acteurs locaux sont soucieux de préserver ce capital.

En outre, les écosystèmes locaux déjà fragilisés ont à faire face au changement climatique.

Le Parc propose de renforcer et coordonner l'action locale, se

fondant sur une connaissance fine du « terrain » et l'implication des habitants, des usagers et des professionnels, gage de la préservation de cette biodiversité. Il prône la préservation des sites naturels remarquables mais vise surtout le maintien sinon la restauration des continuités écologiques. Quant aux espaces déjà très artificialisés, ils feront l'objet d'une attention forte, avec la participation des habitants, pour permettre l'accueil de la biodiversité « en ville » et créer une symbiose entre elle et ses habitants.



Repenser l'aménagement du territoire pour le reconnecter à l'essentiel : la préservation des espaces naturels et des terres agricoles

L'artificialisation des terres participe largement au déclin de la biodiversité et à la diminution de la surface nécessaire à l'agriculture.

Les acteurs locaux se sont donc engagés pour freiner massivement ce phénomène - en fixant des limites de

consommation foncière et en se dotant d'outils de suivis réactifs - tout en innovant pour accueillir de nouveaux habitants et s'adapter au changement climatique. La vigilance est encore plus importante sur le littoral au regard des pressions particulières.



Respecter et valoriser les identités paysagères et patrimoniales, préserver et partager cet écrin culturel

S'engager vers un aménagement du territoire durable, c'est aussi respecter les caractéristiques naturelles, culturelles et paysagères. Le présent projet vise à garantir l'identité des paysages par leur préservation et mise en valeur, à requalifier

les secteurs dégradés des entrées de villes et bourgs.

La charte vise aussi à mieux faire connaître et reconnaître l'extraordinaire diversité et densité des patrimoines bâtis. Il s'agit encore de mieux préserver le patrimoine vernaculaire.

VALLÉE DE LA RANCE-CÔTE D'ÉMERAUDE : LA NATURE, LA CULTURE ET ENTRE LES HABITANTS »

du projet

4. *Conforter une solidarité locale autour de l'eau et des écosystèmes aquatiques terre-mer*

L'enjeu eau potable est majeur pour le développement du territoire : outre la qualité des eaux continentales et bien entendu littorales, la question de la disponibilité de la ressource en eau se pose de manière de plus en plus prégnante sur ce territoire littoral et il faudra s'y adapter au vu des évolutions climatiques.

L'approche interbassins versants est indispensable. En effet, l'ensemble des fleuves de ce territoire se déversent dans la côte

d'Émeraude.

En outre l'estuaire de la Rance subit un envasement amplifié par l'usine marémotrice – certes productrice d'énergie renouvelable – risquant d'entraîner déséquilibres écologiques et paysagers et impactant la navigation. L'enjeu écologique, sociétal et d'attractivité du territoire autour de sa « colonne vertébrale » impose un programme ambitieux de gestion sur le long terme.

5. *Renforcer une économie durable ancrée dans le territoire*

Les acteurs publics et les entreprises sont de plus en plus convaincus qu'un développement économique plus local, ménageant la biodiversité, respectueux de l'identité du territoire, de ses patrimoines, des ressources et économe en énergie ne peut être que fructueux.

Le changement climatique imposera en outre

d'accompagner la transformation de nombreuses activités économiques, l'échange d'expériences et l'innovation seront à inciter. Le développement d'une économie « verte et bleue », tenant compte des interactions entre la terre et la mer, est tant indispensable que porteuse d'opportunités.

6.

Renforcer les liens entre les citoyens, promouvoir le « vivre-ensemble » et le « faire-ensemble »

L'ambition du Parc est de renforcer les liens entre les Hommes, au travers des générations, pour assurer un « bien-vivre ensemble ».

C'est aussi échanger davantage entre les communes du « sud » et du littoral, des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, avec les territoires voisins. Le Parc propose de « faire ensemble » en

développant dialogue entre acteurs publics et société civile et implication des habitants, pour réfléchir et construire ensemble le territoire de demain.

AGIR pour sauvegarder, les patrimoines et les fonctionnalités écologiques du

■ ■ ■ *Ce que propose la Charte du Parc*

- Mieux connaître la **biodiversité** : inventorer la biodiversité en partenariat avec les associations et structures naturalistes locales, développer des Atlas de la Biodiversité, des inventaires participatifs...
- Définir et mettre en œuvre un programme d'actions pour le maintien, la restauration, et le renforcement du **réseau écologique** : "**Sites naturels remarquables du Parc**" et les **corridors écologiques** qui les "relient"
- Animer un **Observatoire Photographique des Paysages** à l'échelle du Parc
- Améliorer les **sites sensibles/dégradés** et maîtriser l'**affichage publicitaire**
- Connaître, préserver, restaurer et valoriser les **patrimoines bâtis et immatériels**
- Créer et animer un "**Fonds spécial d'intervention pour les patrimoines du Parc**", alimenté par le mécénat
- Développer un **fonds documentaire du patrimoine immatériel**
- **Apporter des conseils personnalisés aux collectivités** dans les aménagements : intégration paysagère, prise en compte du patrimoine bâti, de l'environnement...

Zoom sur les Parcs en France

PNR des Causses-du-Quercy

Restauration du bâti en lauzes

Actu Lot, 26 mai 2018



L'objectif est de restaurer du petit patrimoine avec des lauzes du Lot. Le Parc s'est chargé de l'autorisation administrative d'ouverture d'une « micro-carrière » auprès des services de l'État. Il réalise l'opération avec un collectif d'artisans détenant le savoir-faire dans la restauration de patrimoine bâti en lauzes, avec l'appui de la Chambre de Métiers.

PNR Oise - Pays de France

Construction d'un passage Grande Faune

Le Parisien, 25 octobre 2017

Dans le cadre de la protection de la biodiversité, le Parc a participé à la construction d'un Passage Grande Faune au-dessus de la RN1, constituant un corridor écologique pour rétablir la continuité de l'habitat des animaux au sein du bois.



PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Gestion clé-en-main des sites naturels

Le Parc procède au montage complet des projets pour les communes désireuses de valoriser leurs sites naturels : inventaires faune/flore, mobilisation d'aides, plans de gestion, dossiers d'autorisations, suivi des sites...



PNR des Pyrénées ariégeoises

Requalification des entrées de nos communes

parc-pyrenees-ariegeoises.fr, 2019



Pour aider les communes à aménager leurs entrées de bourg, le Parc des Pyrénées ariégeoises a réalisé un guide de bonnes pratiques et a également accompagné les communes volontaires dans leurs réflexions et leurs plans d'actions.

restaurer et conforter territoire, pour un cadre de vie préservé et attractif

■ ■ ■ Quelques actions de préfiguration déjà lancées

Préservation des espaces naturels

Le site des bois et landes d'Avaugour occupe une vaste dépression du haut bassin du Frémur. Acquis par l'armée en 1969 pour en faire un champ de manœuvre, il est désormais propriété du Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de la Baie. Au vu de son étendue, de la diversité de ses habitats, de la présence d'espèces rares tant végétales qu'animales, le site a été reconnu dès 2001 comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. Dans le but de sa potentielle labellisation en Réserve Naturelle Régionale, le SMPRB a mandaté COEUR Emeraude pour parfaire le diagnostic écologique et mettre en place un plan de gestion conservatoire pérenne de ce magnifique espace naturel, Site Naturel Remarquable du Parc.



Création de mares à Pleurtuit

En 2018, COEUR Emeraude a initié suite à un appel à projet de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne un programme visant à mieux connaître le réseau des mares.

En 2019, le territoire a été prospecté afin de recenser les mares existantes. A la suite de ce recensement, des zones blanches constituant des nœuds de déplacement ont pu être définies.

En 2020, COEUR Emeraude propose aux habitants du territoire, plus spécialement dans les zones prioritaires, de créer des mares sur leurs terrain afin d'accueillir et de permettre le déplacement des amphibiens sur ces espaces. Les travaux sont prévus en août 2020.



COEUR Emeraude, au plus proche des acteurs du territoire !



et ses partenaires



COEUR Emeraude et la Région Bretagne accompagnent les inventaires participatifs du patrimoine bâti des communes du Parc !

Avec le soutien de COEUR Emeraude et de la Région Bretagne, des habitants volontaires réalisent l'inventaire du patrimoine bâti sur 8 communes à l'Ouest du territoire du projet de Parc. La mission consiste à inventorier tout le patrimoine bâti d'avant 1930, « ou après si cela a un intérêt architectural. Nous recenserons donc les maisons, remises, garages, croix, fours à pain, fontaines, puits... » souligne Jean Guérin, président de L2P qui inventorie la commune de Languédias. « Il faut donc répertorier leur lieu, la datation, les matériaux utilisés, l'état de conservation et illustrer avec des photos ».

COEUR Emeraude partenaire opérationnel

COEUR Emeraude est le partenaire opérationnel de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, Dinan Agglomération et de Saint-Malo Agglomération pour le programme de reconquête de la qualité de l'eau de la Rance, "colonne vertébrale" du Parc recoupant plusieurs frontières administratives. Il oeuvre sur le terrain pour la replantation du bocage, la restauration des cours d'eau et zones humides ou encore l'accompagnement des communes, entreprises et particuliers dans les alternatives aux pesticides.

EXPÉRIMENTER et INNOVER en faveur répondant aux enjeux

■ ■ ■ *Ce que propose la Charte du Parc*

- Utiliser l'image « Parc naturel régional » pour renforcer l'attractivité des communes
- Promouvoir les **activités agricoles et agro-alimentaires, maritimes et sylvicoles durables / écologiques**
- Accompagner les **professionnels volontaires** dans la prise en compte du développement durable
- Labelliser des produits et des services de qualité du territoire sous la **marque « Valeurs Parc »**
- **Animer une plateforme de diffusion des productions et savoir-faire locaux** (projet déjà lancé par l'association Agendaou)
- Faire du Parc **une destination attractive pour l'implantation de nouvelles entreprises**
- **Renforcer un tourisme durable**, soutenir et valoriser les structures d'accueil et les offres touristiques
- **Valoriser et renforcer l'offre d'activités de loisirs et de sports de pleine nature, l'offre de découverte des patrimoines culturels** par le développement de circuits labellisés Parc
- **Sensibiliser les pratiquants d'activités littorales** aux pratiques responsables
- **Expérimenter** : maîtrise de la fréquentation touristique, plaisance à moindre impact environnemental, mobilité douce, adaptation au changement climatique, énergies renouvelables...

Zoom sur les Parcs en France

PNR des Causses-du-Quercy Onze professionnels ont reçu la marque Valeurs Parc

La Dépêche, 2018

Vendredi 30 novembre, une soixantaine d'artisans, d'hébergeurs touristiques et d'animateurs se sont réunis. Leur point commun ? Ils sont tous bénéficiaires de la marque Valeurs Parc naturel régional, qui récompense leur engagement sur le territoire.



PNR du Golfe du Morbihan Médiation en mer

Le Télégramme, 23 juillet 2017



Depuis le mois de mai Margot Le Priol, médiatrice de la mer, a repris la barre de son semi-rigide. Elle sillonne le Golfe pour discuter de ses richesses et de sa fragilité avec les plaisanciers et plaide pour l'éco-navigation. Elle sensibilise aux spécificités du Golfe du Morbihan, sa biodiversité, les habitats marins qu'il accueille et les bonnes pratiques à adopter.

PNR de la Narbonnaise en Méditerranée Le chantier de charpenterie de marine

parc-naturel-narbonnaise.fr



Une dizaine de personnes en insertion professionnelle entretiennent et restaurent le patrimoine maritime et fluvial languedocien en mettant en œuvre des techniques traditionnelles de charpenterie de marine. Porté par le Parc naturel régional, le chantier oeuvre pour la conservation du patrimoine maritime et fluvial national !

PNR du Perche Ne pas rouler la baguette dans la farine !

Le Perche, 10 janvier 2017



Ce sont l'équivalent de 3 000 quintaux de blé qui, chaque année, sont transformés en farine pour l'élaboration de la Baguette du Perche, marquée Valeur Parc. Produit phare du Parc, cette marque déposée connaît un vrai succès auprès de la clientèle. À tel point que certains boulangers en profitent pour la détourner !

d'une économie locale créatrice d'emplois environnementaux et paysagers du territoire

■ ■ ■ Quelques actions de préfiguration déjà lancées

Le retour des Passeurs

La tradition des Passeurs de Rance est de retour ! Tombées en désuétude au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, les liaisons par bac entre les deux rives du fleuve viennent d'être relancées par l'association Passeurs de Rance, initiée par COEUR Émeraude, avec le soutien de la Région. « Dans un premier temps, les traversées se font essentiellement le week-end et les jours fériés puis chaque jour, en été, si tout va bien. » témoigne Erwan BLEAS, Président de l'association.

réservation : www.passeurs-de-rance.fr - 06.48.17.23.63

CO² : Compenser le carbone !

L'Association cancalaise Al Lark souhaitait compenser ses émissions de carbone. Pour la seconde année, COEUR Émeraude lui a donc proposé de planter des arbres, trouvé localement un propriétaire volontaire, conçu et organisé la plantation. « Nous essayons d'optimiser notre façon de travailler pour être le plus cohérent possible avec les valeurs environnementales que porte notre association, explique Gaël GAUTIER, le directeur d'Al Lark. Nous devons avoir le réflexe de l'autocritique et nous devons toujours faire des efforts ».



*COEUR Émeraude, au plus
proche des acteurs du
territoire !*



Concours des Prairies fleuries

La Chambre d'Agriculture de Bretagne est le partenaire historique de COEUR Émeraude pour l'organisation du Concours Général Agricole, qui récompense le meilleur équilibre agro-écologique obtenu par des éleveurs sur leurs prairies. Les prairies ciblées sont naturellement riches en espèces et sont fauchées ou pâturées pour nourrir le bétail. Depuis 2017, 15 exploitants ont participé à ce concours, dont Jérôme LEGOFF, 3^e prix d'excellence agro-écologique en 2017 : « C'est la 1^{ère} fois qu'une exploitation bretonne est primée au niveau national, même face à des prairies de montagne », explique l'heureux lauréat.

Lutter contre le Datura stramoine en agriculture

Lauréat d'un appel à projet de l'Agence régionale de santé, COEUR Émeraude anime un réseau de veille et d'arrachage de cette espèce invasive dangereuse pour la santé de l'homme et du bétail et donc très néfaste aux cultures et aux fourrages. C'est un travail de proximité auprès des agriculteurs et des communes.

RENFORCER LE VIVRE ENSEMBLE autour de notre identité « terre-mer »

■ ■ ■ *Ce que propose la Charte du Parc*

- Renforcer les démarches favorisant la rencontre entre les habitants : **Cafés du Parc, jardins partagés...**
- Valoriser les **structures et équipements de découverte du territoire et d'éducation à l'environnement et aux patrimoines** et leurs offres d'animations
- Renforcer l'éducation à l'environnement et au développement durable en direction des écoles : « **Claps pour un Parc** », « **Journal des enfants du Parc** »...
- Développer les **Parcours du Patrimoine**
- Mettre en lumière les **manifestations culturelles** qui valorisent le territoire
- Accompagner les organisateurs d'événementiels pour l'**éco-conception des manifestations**
- Mettre en réseau les **acteurs culturels** du territoire
- Expérimenter en faveur de la **création culturelle**, de l'**accessibilité à l'offre culturelle...**
- Inscrire le territoire Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude dans le **réseau des Parcs bretons** (Armorique, Golfe du Morbihan) et dans le **réseau national** (54 Parcs en 2019)
- Développer des **partenariats avec d'autres territoires nationaux et internationaux**
- Rechercher et mobiliser des **financements spécifiques** (appels à projets...) pour toutes ces actions

Zoom sur les Parcs en France

PNR de Corse

Mobilisation de 2 222 enfants pour le Développement durable

Corse Net Infos, 15 juin 2018



Cette année, ce sont 97 classes encadrées par leurs enseignants, soit 2 222 élèves au total, de maternelle, de primaire et de collège, qui ont participé à un concours, en proposant des œuvres en relation avec le développement durable.

PNR de la Montagne de Reims

Le Parc recherche artistes

L'Hebdo, 2019



Depuis 2011, le Parc de la Montagne de Reims participe à la promotion de la création contemporaine, afin de susciter des regards innovants sur son territoire. Il interroge des artistes sur leur perception des paysages locaux et la biodiversité. Pour la seconde édition, le Parc souhaite faire du sentier un site d'échanges et de rencontres sur l'Art et la Nature.

PNR des Pyrénées Catalanes

La restauration du patrimoine en pierres sèches

parc-pyrenees-catalanes.fr, 2018



Longtemps laissés à l'abandon, les ouvrages de pierres sèches font depuis 2010 l'objet de divers projets, impulsés par le Parc naturel régional et ses partenaires. Le Groupement de la Pierre Catalane (GPC) a vu le jour en 2017. Il se compose de professionnels de la pierre : muraillers, tailleurs et carriers.

PNR des Grands Causses

La web série «Les curiosités du Parc»

Aveyron digital news, 4 janvier 2018



Pour piquer la curiosité des nouveaux arrivants, mais aussi montrer aux habitants du Sud-Aveyron les joyaux qui les entourent, le Parc naturel régional des Grands Causses s'est doté d'un redoutable outil associant connaissances, authenticité, esthétique et humour : une web série !

et S'OUVRIR à d'autres territoires

■ ■ ■ Quelques actions de préfiguration déjà lancées

La Mer commence ici

« L'objectif de cette campagne de communication : ne jamais oublier que tout déchet jeté par terre, finit nécessairement... en mer ! Le macaron *La mer commence ici* se veut un rappel symbolique au bon sens : les petits ruisseaux font les grandes rivières, en matière de pollution aussi » comme le scandent les communes participantes. La Rance et les autres fleuves recueillent ainsi une partie de ce que l'on jette à terre, papiers, mégots, emballages, plastiques, mais aussi les taches d'huile et autres déjections canines. *Projet financé par l'Agence régionale de santé.*



Les écoles à la ferme

L'objectif de ces visites organisées sur le territoire Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude est de favoriser le dialogue entre les agriculteurs locaux et leurs concitoyens, notamment les jeunes générations et pourquoi pas... créer des vocations !



COEUR Emeraude, au plus proche des acteurs du territoire !



10 ans de Claps pour un Parc

Depuis 10 ans et avec le soutien de l'Education nationale et d'Emeraude Cinéma, plus de 30 classes de primaire et de collège ont écrit et tourné des films témoignant du regard que portent les élèves sur le territoire Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude, sur l'environnement, sur le patrimoine et le développement durable. Les enseignants témoignent: « ces films sont caractéristiques de la prise de conscience des plus jeunes sur l'intérêt de protéger notre territoire ».

Sensibilisation dans le cadre des Journées Mondiales

En 2018 et en 2019, plus de 40 structures du territoire se sont mobilisées pour proposer des animations de sensibilisation à la fragilité de nos littoraux auprès des scolaires et du grand public à l'occasion de la Journée Mondiale des Océans. Ainsi, près de 40 animations ont été organisées : ramassages de déchets sur les plages, sur l'eau (en kayak) et sous l'eau (en plongée), découverte de l'estran, sensibilisation au recyclage des déchets, expositions, suivi scientifique en rivière, etc... sur plus de 20 communes littorales et estuariennes. COEUR Emeraude s'engage également chaque année dans le cadre des Journées Mondiales des Zones Humides et des Poissons migrateurs.



9. POURQUOI EST-CE UTILE DE DEVENIR PARC ?



■ ■ ■ *Pour un territoire qui se développe durablement*

- Mettre en lumière les patrimoines d'un territoire d'exception
- Préserver et restaurer la nature, les paysages et les patrimoines culturels
- Renforcer l'appartenance des habitants au territoire
- Conforter la place privilégiée du territoire dans le panorama français des destinations touristiques et économiques remarquables
- Faire reconnaître et promouvoir les richesses du territoire au niveau national, européen et international
- Traduire les richesses du territoire en source de développement économique et social pour tous ses habitants
- Impulser des projets innovants pour le développement durable



10. COMBIEN ÇA COÛTE ?

■ ■ ■ *Pour 1€ collecté sur le territoire, ce sont en moyenne 20€ de retombées économiques*

Les PNR sont reconnus comme des outils relativement efficaces quant à l'usage des fonds publics. Leur action repose largement sur des partenariats avec les acteurs locaux.

Les Syndicats mixtes de Parc récents disposent d'un budget d'environ 1,5 million €. 2/3 constitue le budget "statutaire" alimenté essentiellement par la Région, les Départements et l'Etat et, en minorité par les cotisations - non des taxes - des communes et intercommunalités (de l'ordre de 2€/hab./an). Quant au 1/3 restant et parfois plus, il correspond à des recettes complémentaires mobilisées grâce au Parc via des

candidatures à des appels à projets (Union européenne, Agence de l'eau, Office français pour la biodiversité, Fondations...), des partenariats, des fonds privés... C'est l'effet "levier financier" notable des PNR qui peut aussi bénéficier à ses partenaires. La création du PNR permettra donc de "drainer" pour le territoire des financements supplémentaires.

Au-delà, l'attractivité d'un territoire classé PNR et les actions développées pour la valorisation des produits locaux, des savoir-faire et des patrimoines engendrent des retombées économiques appréciées par les entreprises.



Mobilisez vous!

devenez Ambassadeurs du Parc



Charte de l'Ambassadeur :

L'AMBASSADEUR EST VOLONTAIRE POUR :

- Promouvoir le projet de Parc
- Informer les acteurs locaux sur ce projet
- Parrainer d'autres citoyens, élus, associations, entreprises, structures locales... pour devenir à leur tour, ambassadeurs du Parc

COEUR EMERAUDE S'ENGAGE À :

- Informer l'ambassadeur sur le projet de Parc
- Mettre à disposition des supports d'information sur le Parc
- Le convier au moins une fois par an à un rassemblement des ambassadeurs

Vous souhaitez devenir Ambassadrice / Ambassadeur du Parc ?

Contactez COEUR Emeraude via contact@coeuuremeraude.org





Rejoignez le réseau entrePreNeuRs



En 2019 s'est créé le **réseau des entrePreNeuRs**, constitué de chefs d'entreprises du territoire du futur Parc naturel régional Vallée de la Rance- Côte d'Émeraude sensibilisés aux questions du Développement Durable et souhaitant agir en faveur d'une économie locale plus responsable.

En juin, les entrePreNeuRs ont organisé une journée dans le PNR du Golfe du Morbihan. Au programme, des échanges avec Pierre Montel, Président de la Chambre de commerces et d'industries du Morbihan, et des rencontres avec des chefs d'entreprises locaux sous la conduite de Luc Foucault, ancien chef d'entreprise et actuellement Vice-Président du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan. **« Il faut se mobiliser et encourager tout le monde pour avoir de bonnes pratiques. Nous avons rencontré des gens du monde économique et partagé leurs expériences »**, a détaillé Sylvie Sardin, membre du collectif des entrePreNeuRs.

Une soirée d'échange à destination des entreprises a également été organisée fin 2019, réunissant près de 70 participants.



Participez aux Rencontres du Parc

Chaque conférence ouverte à tous.tes et gratuite aborde une thématique du projet de Parc et est suivie d'un temps d'échanges avec les participants.

Ces Rencontres sont organisées par le Conseil scientifique et prospectif du projet de Parc avec l'appui de COEUR Emeraude. Elles sont labellisées "Breizh COP".





Le Parc répond à vos questions



« Le Parc va-t-il sauver les animaux et les plantes ? » Maëlle, 10 ans

Maëlle, comme tu le sais sans doute, il y a urgence à agir face à l'effondrement de la biodiversité. Ce sujet est une des priorités du Parc et il se positionne sur tous les fronts : connaissance, sensibilisation, protection, restauration et valorisation, de la forêt au littoral, de la lande à la ville, de la loutre au phoque, du papillon à l'abeille ! Les Parcs sont reconnus internationalement pour le succès de leurs politiques biodiversité.



« Aurais-je toujours la possibilité de cultiver du maïs pour mes animaux ? » Titouan, 27 ans

La Charte n'est pas opposable aux tiers, ce qui signifie qu'elle ne peut ni obliger ni interdire un habitant ou une entreprise à modifier ses activités. Par exemple, à l'inverse de ce qui se passe dans un Parc national, les pratiques de pêche ou de chasse ne sont pas encadrées. De même, le Parc ne peut en aucun cas contraindre les agriculteurs du territoire à changer leurs pratiques, il est là pour inciter, mais pas pour interdire. Les agriculteurs qui le souhaiteront pourront être accompagnés, conseillés dans leurs actions de prise en compte de l'environnement ou la valorisation de leur métier et de leurs produits.



« Ça fait 10 ans qu'on entend parler du Parc, pourquoi n'est-il toujours pas créé ? » Myriam, 53 ans

Démarche ascendante, née de la volonté des acteurs d'un territoire, la création d'un Parc naturel régional repose sur la concertation des acteurs locaux volontaires - habitants, associations, professionnels, élus... -, touchant tous les sujets du quotidien et se projetant dans un avenir à 15 ans : ce n'est pas un exercice simple ! Puis, la concertation achevée, le classement se fait sur avis final du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du Premier Ministre : tout cela prend du temps ! Heureusement Myriam, nous approchons des dernières étapes ! La durée de création de la plupart des Parcs a été de 10 à 15 années.



« Elle ne fait pas déjà ça ma Communauté de communes ? »

Saïd, 46 ans

Saïd, le rôle des Parcs n'est pas de refaire ce que font déjà les intercommunalités, il ne faut pas attendre d'un Parc ce qui est du ressort d'autres collectivités. Il est chargé d'expérimenter, d'initier des projets et également de conduire des actions spécifiques pour la préservation de la nature et des patrimoines, la qualité des paysages ou encore la valorisation des savoir-faire et l'éducation à l'environnement. Les collectivités peuvent lui confier des missions particulières. C'est encore un fédérateur de projets et un porte-voix grâce à l'image des Parcs et à leur inscription dans le réseau des Parcs naturels régionaux français.



« Le Parc va-t-il faire quelque chose pour le cadre de vie ? »

André, 78 ans

Il y a un point sur lequel les Parcs naturels régionaux renforcent le droit commun : la publicité. Comme sur l'ensemble du territoire français, la publicité est interdite hors agglomération. Dans les Parcs naturels régionaux, comme dans la plupart des sites remarquables (Natura 2000, sites inscrits, classés...), elle est aussi interdite en agglomération, mais une publicité de qualité respectueuse du cadre de vie peut être réintroduite via un Règlement Local de Publicité. Maîtriser la signalétique, c'est concilier la préservation des paysages remarquables qui fondent l'identité locale et la valorisation des acteurs économiques du territoire à travers la mise en place de dispositifs de qualité.



« Devra-t-on acheter un ticket d'entrée pour visiter le Parc ? »

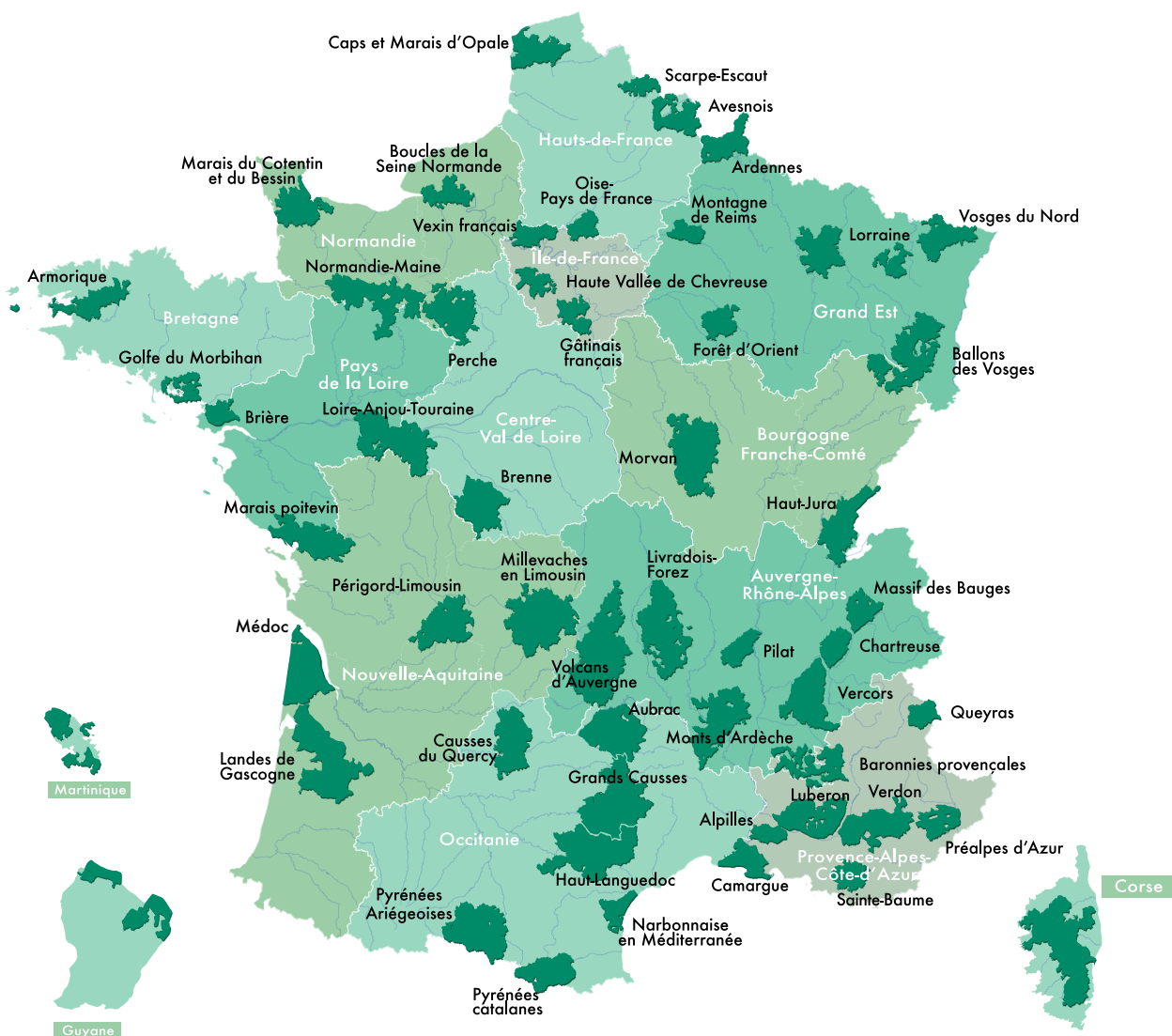
Carole, 33 ans

Non Carole, pas besoin de ticket d'entrée, un Parc naturel régional est un espace habité – et non pas un parc zoologique ! –, et vous en faites partie ! Simplement, le territoire Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude bénéficiera enfin de ce prestigieux label, qui l'engagera dans un projet de développement durable, dans le respect de ses patrimoines, et au bénéfice des générations actuelles et futures.



Une autre vie s'invente ici

54 Parcs naturels régionaux de France



Imprimé sur du papier recyclé - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - 2020



www.pnr-rance-meraude.fr
contact@coeuromeraude.org



**Vallée de la Rance-
Côte d'Emeraude**